

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

DU 06 DÉCEMBRE 2024

Interventions de vos élus CGT



INTERVENTION INTERSYNDICALE DE RAPPEL DES REVENDEICATIONS ET DU CONTEXTE

COMPTE RENDU DU CST DU 26 AOÛT 2024 (POUR AVIS)

La CGT ne peut pas valider ce compte rendu en l'état.

Lors de la réunion de concertation du 03 10 2024 la CGT avait signalé l'oubli du bénéfice de l'ITI pour adjoint restauration (incorporé à la fonction adjoint encadrement) avec 7.8€/mois de perte pour eux avec le nouveau montant plancher.

Par ailleurs, le mail de la CGT du 31 10 2024 reste toujours sans réponse sur le RIFSEEP et les LDG.

A l'heure où la paye de décembre est en cours de finalisation, sur quelle base le RIFSEEP va-t-il être versé. Personne ne dispose d'aucun document officiel

Le document sera adressé pendant la séance.

➔ **VOTE DE LA CGT : CONTRE**

RAPPORT 1 « ASSISTANCE INFORMATIQUE DES LYCEES » (POUR AVIS)

102 000€ de cabinet extérieur !

Un point positif : le maintien de la gestion en régie écrit clairement. Nous avons noté une externalisation estimée à 4 ou 5 ETP/an soit a minima 200 000 €/an.

Notre demande est en partie satisfaite à la suite des demandes émises lors de la réunion préparatoire.

Mais pas sur :

- Le montant plancher du RIFSEEP clairement identifié des 4 fonctions mentionnées,
- L'organigramme modifié de la Direction de l'Education selon les standards habituels avec le nombre d'agents par fonction.

Idem la fiche ATI révisée de la mesure soumise à avis « rupture lien hiérarchique avec l'autorité fonctionnelle » ne nous est pas présentée.

En l'absence de ces éléments, le rapport ne peut toujours pas être présenté pour avis, mais uniquement pour information.

La CGT rappelle à l'occasion du CST son inquiétude au sens qui serait donner à la dimension polyvalence des futurs Techniciens Informatique et son opposition à un déploiement dès le second trimestre 2025. Cela n'est pas sérieux au regard des questions nombreuses à traiter et du risque de départ massif d'agents qui pourront trouver très facilement ailleurs !

➔ **VOTE DE LA CGT : ABSTENTION**

RAPPORT 2 « CONGE DE TRANSITION PROFESSIONNELLE » (POUR AVIS)

La référence du protocole dans le rapport est le fruit de la demande de la CGT ! voilà où nous en sommes de la rigueur accordée au dialogue social et par conséquence aux agents !

La future délibération du BP : le projet ne nous a pas été communiqué.

Il a été également demandé la motivation de ces évolutions ainsi que le nombre d'agents potentiellement concernés. Rien d'ajouté ?

➔ **VOTE DE LA CGT : POUR INTÉRÊT DES AGENTS ET ÉTAIT LE POINT QUI AVAIT CONDUIT À UN VOTE
CONTRE EN 2019 DOMMAGE QUE VOUS N'AYEZ PAS ÉCOUTÉ LA CGT EN 2019 !**

RAPPORT 3 « JEUNES TRAVAILLEURS ET DEROGATIONS MACHINES DANGEREUSES » (POUR AVIS)

Pas de modification souhaitée mais la CGT réitère la demande d'une harmonisation des demandes pour une même certification et la sollicitation systématique quand il n'y a pas de demande alors que le même diplôme est préparé ailleurs et que ces activités font partie du référentiel de base de la certification.

➔ **VOTE DE LA CGT : POUR**



RAPPORT 4 « DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GARE DE LA ROCHE/ YON » (POUR AVIS)

Le rapport n'est pas adapté au CST (signalé lors du CST du 15/10 pour la DSP d'Angers).
En effet, il manque des éléments concernant l'évaluation de la DSP en cours, le montant prévisionnel, le nombre d'ETP, la sous-traitance, les exigences sociales et environnementales, ...
Ce rapport, en l'état, ne permet pas de formuler un avis éclairé et d'autres choix sont possibles.

→ **VOTE DE LA CGT : CONTRE COMME POUR ANGERS CAR LE RENOUELEMENT DE LA DSP DE FONTEVRAUD S'ACHEVANT AU 31 12 2024 GLISSE AU CST DE FÉVRIER PROCHAIN MAIS PAS CELLE-CI ALORS QUE LE CALENDRIER LE PERMET AISÉMENT ET QUE VOUS NE RÉPONDEZ À AUCUNE DE NOS ATTENTES.**

RAPPORT 5 « TABLEAU DES EMPLOIS » (POUR AVIS)

La CGT vous replonge dans vos propos lors de CST assez récents.

CST du 24 septembre 2024 la DGA Mme De Portzamparc répond à la CGT :

réponse. Cette information relayée est fausse et n'a jamais donnée (?) car ce n'est pas un objectif. L'objectif c'est le redéploiement de 50 postes et plutôt en recrutement interne !

CST du 15 octobre 2024 le DGS M. Guenneau

Concernant la suppression des 50 postes et le redéploiement annoncé en CST du 24 septembre, le DGS confirme et s'engage à donner à vos représentants du personnel le détail.

Le Vice-Président M. Dejoie à plusieurs reprises, à l'occasion de la présentation des tableaux des emplois, vous nous aviez fait part que depuis 2015 la Région n'a pas supprimé de postes et n'en a pas l'intention !

19 11 2024 la Présidente annonce sur X - 100 postes ou 10 % de l'effectif

Que d'informations contradictoires qui sème la confusion, la perte de confiance dans le dialogue social et impacte fortement tous les agents ! Sur le plan leçon de moral la CGT vous invite à y aller avec mesure et pondération à l'encontre des agents.

Nous souhaitons rendre un avis uniquement afin de concrétiser la nomination des lauréats de concours mentionnés dans le rapport.

Mais nous souhaitons également connaître le nombre de lauréats de concours en attente de pouvoir le valider par recrutement interne, et le nombre de ceux pour lesquels une mobilité est imposée par la Région.

→ **VOTE DE LA CGT : POUR AFIN DE CONCRÉTISER LA NOMINATION DES LAURÉATS DE CONCOURS MENTIONNÉS DANS LE RAPPORT.**

RAPPORT 6 « TRANSFORMATION D'ORGANISATION » (POUR AVIS)

INTERVENTION INTERSYNDICALE

→ **VOTE DE LA CGT : CONTRE.**

